



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Points-clés du conseil spécialisé pour les filières viandes blanches du 22 juin 2017

**Le conseil spécialisé pour les filières viandes blanches s'est réuni le 22 juin 2017, sous la présidence de Jean-Michel Schaeffer. Retour sur les points forts abordés lors de cette réunion.**

#### Enjeux du Brexit pour les filières françaises des porcs et volailles

Le Conseil européen a officiellement autorisé la Commission à ouvrir les négociations avec le Royaume-Uni le 22 mai dernier pour sa phase de retrait de l'Union européenne. Ces négociations sont menées par la *Task force 50*, dirigée par Michel Barnier, face à David Davis pour le Royaume-Uni. Ce n'est qu'au terme de ces négociations, qui devraient durer 18 mois, qu'un accord de retrait sera soumis à l'approbation du Parlement européen et au vote à la majorité qualifiée renforcée du Conseil européen, pour sceller la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne à partir de mars 2019. Le Conseil devrait procéder à une première évaluation de l'avancée des négociations en octobre prochain et pourrait alors autoriser la Commission à débiter les négociations sur le futur **cadre** de la relation entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, notamment sur le plan commercial. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation participe à l'élaboration de la position française, sous l'égide du Secrétariat général des affaires européennes rattaché au Premier ministre. L'expertise des enjeux par filière est en cours, appuyée par les débats dans le cadre des conseils spécialisés de FranceAgriMer. Les négociations s'annoncent complexes, dans un contexte institutionnel et géopolitique particulièrement tendu outre-Manche.

Concernant la **filière porcine**, le Royaume-Uni est très dépendant des importations pour satisfaire ses besoins, son taux d'autosuffisance étant de 55 %. Les importations de produits à base de porc en provenance des autres États membres de l'Union européenne avoisinent 1 million de tonnes équivalent carcasse par an, alors que ses exportations se situent entre 170 000 à 190 000 tec. Les principaux fournisseurs du Royaume-Uni sont le Danemark, l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Irlande. La France arrive en 7<sup>e</sup> position. Les échanges commerciaux entre la France et le Royaume-Uni dans le secteur de la viande porcine, en baisse sensible depuis quatre ans, sont donc assez modestes, même si le Royaume-Uni constitue le troisième débouché de la France (88 millions d'euros en 2015) après la Chine et l'Italie.

S'agissant de la **filière avicole**, le Royaume-Uni, longtemps leader de la production de volailles, est désormais le troisième producteur européen derrière l'Allemagne et la Pologne. Pour autant, le pays n'est autosuffisant qu'à 75 %. Ses principaux fournisseurs européens sont les Pays-Bas, la Pologne, l'Irlande, l'Allemagne et la Belgique. La France se situe en 6<sup>e</sup> position (5 % des quantités exportées depuis l'Europe, pour une valeur de 110 millions d'euros environ). La France s'approvisionne également en produits avicoles auprès du Royaume-Uni, mais dans une moindre proportion.

Pour en savoir plus :

<http://www.franceagrimer.fr/content/download/46776/447250/file/Commerce%20agroalimentaire%20entre%20la%20France%20et%20le%20RU.pdf>

Outre les enjeux financiers du retrait du Royaume-Uni pour le budget de la PAC, le maintien des flux d'échanges et les accords commerciaux constitueront un volet important des négociations à venir.

La mise en place de barrières tarifaires pourrait entraîner une déstabilisation du marché communautaire, avec le report de livraisons intra-européennes jusqu'alors destinées au Royaume-Uni vers les autres pays de l'Union européenne. Dans le même temps, l'Union devra se prémunir face au risque de voir des produits étrangers, provenant du Brésil, de Thaïlande ou des États-Unis, rentrer sur son territoire via le Royaume-Uni, après transformation. En effet, le Royaume-Uni, qui s'approvisionne déjà en volailles auprès de certains de ces pays, pourra négocier seul des accords de libre-échange, une fois le Brexit consommé.

Une vigilance particulière devra également être observée concernant la répartition des contingents négociés dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce ou en dehors, notamment pour le secteur de la volaille où l'on recense 44 contingents, dont 34 établis dans le cadre de l'OMC, pour un volume total de 881 000 tonnes (437 000 tonnes pour le Brésil et 284 000 tonnes pour la Thaïlande). La question semble moins sensible dans le secteur porcin.

À ces contingents déjà en vigueur, s'ajouteront le contingent de 75 000 tonnes de viande porcine prévu dans le cadre du CETA et ceux qui seront établis dans le cadre des accords internationaux en cours de négociation (Mercosur, Japon, Mexique, Philippines...).

En outre, selon les conditions qui prévaudront alors, la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne pourrait impliquer la remise en place de frontières physiques, de contrôles et de certificats sanitaires.

### **Les pouvoirs publics mobilisés pour faciliter les exportations et ouvrir de nouveaux débouchés**

Suite à la présentation du plan stratégique 2017-2021 pour le développement des exportations et l'internationalisation des filières agricoles et agroalimentaires ([Synthèse du plan stratégique export 2017-2021](#)), FranceAgriMer a fait le point sur les actions conduites par les pouvoirs publics en faveur de l'exportation, qu'il s'agisse de formations sur la réglementation applicable dans d'autres pays (Chine et États-Unis, par exemple) ou de négociations pour maintenir ou développer nos débouchés.

À noter, les nouvelles exigences des Émirats Arabes Unis concernant la certification halal des produits importés, notamment l'interdiction de l'électronarcose pour les volailles, ce qui pourrait limiter les flux vers cette destination, voire vers l'ensemble des pays du Golfe à terme.

Des négociations sont également en cours avec l'Égypte, concernant les produits transformés à base de volaille. S'agissant de la filière porcine, la France s'emploie à ouvrir les portes du Mexique et celles de l'Australie, et à maintenir ses positions à Taïwan.

Par ailleurs, FranceAgriMer poursuit le déploiement de l'application Expadon 2. Son premier module « Agréments pour l'exportation » permet aux établissements de solliciter un agrément en ligne pour l'exportation. Après une phase pilote qui concernait les régions Bretagne et Pays de la Loire pour les filières des produits carnés et laitiers, l'extension à la France entière pour les quatre filières pilotes est effective depuis le 19 juin 2017. Ainsi, toutes les demandes ou modifications d'agréments pour l'exportation liées aux filières carnées et laitières sont maintenant gérées en ligne via Expadon 2. Le service devrait être ouvert à l'automne 2017 pour les filières restantes (œufs, pêche, alimentation animale et coproduits, animaux vivants, génétique animale et végétale, produits végétaux).

Pour en savoir plus, <http://www.franceagrimer.fr/fam/International/Exportations/Expadon-2>

### **Présentation de l'étude sur les comportements alimentaires de demain : les tendances à 2025**

Le cabinet Blézat Consulting, appuyé par le Credoc et Deloitte Développement Durable, a réalisé une étude sur les comportements alimentaires de demain à la demande du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, financeur principal aux côtés de FranceAgriMer et des fédérations professionnelles du commerce et de la distribution (Coop de France, CGI, ANIA, CGAD, FCD). <http://agriculture.gouv.fr/quels-comportements-alimentaires-pour-demain>. Cette étude vise à mieux comprendre et anticiper l'évolution des pratiques alimentaires des consommateurs français. Elle constitue un outil d'aide à la décision et un cadre de réflexion pour les différents acteurs de la filière alimentaire, spécialement les TPE / PME qui pourront ainsi anticiper les principales mutations de consommation à horizon 2025, en évaluer l'impact et adapter en conséquence leur stratégie à moyen terme en matière d'offre produits, de méthode de commercialisation et/ou de système de production. Les analyses effectuées peuvent également nourrir les réflexions des acteurs de l'amont agricole sur les évolutions des attentes du consommateur, client final de la filière alimentaire. 16 tendances principales font l'objet de fiches descriptives autour de cinq thématiques générales (« santé, bien-être, nature », « mondialisation ou anti-mondialisation », « nouvelles pratiques d'achat et de consommation », « changement de régime et quête de sens », « faire soi-même ou prêt à manger »). FranceAgriMer va maintenant travailler à l'exploitation de cette étude filière par filière.

### **Aides à l'expérimentation et à l'élaboration de méthodes et d'outils d'aide à la décision : bilan 2017**

Le bilan de l'appel à projets 2017 d'appui à l'expérimentation et à l'élaboration de méthodes et outils d'aide à la décision a été présenté au conseil : 7 projets, sur 42 dossiers déposés, ont été retenus dans le secteur des viandes blanches, pour un montant d'aide global de 523 000 €.

Dans le secteur de la volaille, les projets retenus au titre du volet expérimentation, portés par l'Institut technique de la volaille (ITAVI), contribueront à la maîtrise sanitaire des élevages, à l'amélioration de la qualité technologique des viandes, au bien-être et à la protection animale en abattoir.

Dans le secteur du porc, les projets, portés par l'Institut technique du porc (IFIP), permettront d'améliorer la qualité sanitaire et nutritionnelle de la viande de porc et des produits carnés et de mieux les adapter aux marchés. Deux projets ont, par ailleurs, été retenus au titre du volet « outils d'aides à la décision » de l'appel à projets. Le premier projet PODIUM, porté par l'ITAVI, vise la mise en place de bonnes pratiques pour une production de dinde multiperformante, permettant d'assurer à la fois une viande de qualité, une réduction de l'utilisation des antibiotiques et le bien-être animal. Le second, porté par l'IFIP, et dénommé COHESIM, proposera un outil de diagnostic de la chaîne de bâtiments en élevage porcin pour diminuer les coûts de production.

Un bilan de l'appui technique régionalisé, financé par le Casdar (compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural), a également été présenté aux membres du conseil. La quasi-totalité de ce budget est consacré aux filières animales. En 2017, la réduction des coûts de production et l'autonomie alimentaire des élevages restent les deux actions principales menées au titre de l'appui technique en région.

*Pour en savoir plus, consultez l'ensemble des documents diffusés au conseil spécialisé du 22 juin 2017 :*  
<http://www.franceagrimer.fr/fam/filiere-viandes/Viandes-blanches>

---

**Contacts presse :** [presse@franceagrimer.fr](mailto:presse@franceagrimer.fr)

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

[virginie.nicolet@franceagrimer.fr](mailto:virginie.nicolet@franceagrimer.fr)

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 34 05

[laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr](mailto:laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr)